

Règlement

Article 1

L'Association 1065, sise aux Planchettes, organise son premier sentier ludique et sonore

« Arts en jeu & Vent de folie ».

Ce concept succède au Sentier des épouvantails.

Vous trouverez toutes les informations concernant nos activités passées et futures sur le site :
www.planchettes-epouvantails.ch

Article 2

Date de vernissage : 13 juin 2026

Date de finissage : 18 octobre 2026

La participation est gratuite.

Elle est ouverte à toutes et à tous, individuellement ou collectivement (familles, classes, institutions, structures parascolaires, etc.)

L'annonce de la participation est à faire auprès de la Commission Sentier à l'aide du formulaire d'inscription (disponible sur le site ou sur demande), lequel doit être retourné au plus tard le 3.5.26. L'inscription implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3

L'objet est de concevoir une installation ludique et/ou sonore, intégrant ou non des boules en bois de 4.5 cm de diamètre. Ces boules seront fournies par l'Association 1065 et disponibles pour le public au début du parcours, au prix de 2 CHF la boule.

Article 4

L'installation sera manipulable ou non par le public. Si le choix devait porter sur une installation qui ne doit pas être manipulée par le public, sur demande, une signalétique en ce sens sera mise à disposition par la Commission Sentier.

L'installation doit être conçue et installée pour durer 4 mois et résistante à toutes conditions météorologiques (pluie, vent, orages). La maintenance éventuelle est à la charge de son concepteur.

L'installation doit respecter la tranquillité des riverains et de la faune. Une attention particulière doit être apportée pour éviter un niveau de décibels élevé lors de son usage, ou des sons dérangeants qu'elle pourrait produire par elle-même. Elle doit aussi respecter la nature et son intégrité.

L'installation doit être conçue en évitant les dangers de décrochage, basculement, écrasement, coupures, projections (liste non exhaustive de dangers) lors de sa manipulation par des tiers.

Si l'installation prévoit l'utilisation des boules en bois, la taille de leurs endroits de passage doit être supérieure à leur diamètre, ceci afin de permettre un passage aisé.

Article 5

La Commission Sentier se réserve le droit de demander des modifications, tant et aussi longtemps que l'installation ne respecte pas les critères ci-dessus.

En cas de doute au moment de la fabrication, veuillez svp prendre contact avec la Commission Sentier.

Article 6

Le public sera sensibilisé au respect des installations, mais ni la Commission Sentier, ni l'Association 1065, ne peuvent être tenues pour responsable des dégâts éventuels, survenus lors de l'utilisation par des tiers ou en raison des conditions météorologiques.

Article 7

L'installation sera mise en place entre le 6 et le 12 juin, avant le vernissage du 13.06.2026. Elle sera démontée entre le 19 et le 25 octobre, après le finissage du 18.10.2026.

La Commission Sentier réalisera les panneaux indiquant le nom de l'installation et du concepteur. Informez-nous impérativement dès que votre installation est terminée pour nous permettre de le poser près de celle-ci.

Des activités autour de l'évènement sont prévues :

- Vernissage : 13 juin 2026
- Nocturne : 22 août 2026
- Finissage : 18 octobre 2026

Lors du vernissage et de la nocturne, les concepteurs sont encouragés à prévoir une petite animation près de leur installation (par ex. musique, dégustation, jeu, conte, etc.)

Contacts aux Planchettes :

Marianne Guignard, La Salomé, 032 913 60 81 - Claudine Laperrouza, Village 15, 079 826 58 32

N.B. : Nous avons choisi de ne pas employer l'écriture inclusive pour simplifier la lecture.

Vous trouverez toutes les informations concernant le Sentier 2026 sur le site :

www.planchettes-epouvantails.ch/sentier2026.html

ASSOCIATION 1065
La Salomé
2325 Les Planchettes
association1065@bluewin.ch
www.planchettes-epouvantails.ch

Responsables Technique & Sécurité
Mélanie Varone 079 657 22 68
Chris Vuille 079 358 58 16

(9.2.2026/mv/cv)